

Parcs & Réserves pour les générations futures

● PNR INFOS ● N°003 du 18 juillet 2023



ATELIER DE VALIDATION DU PROGRAMME CADRE DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES, DEUXIÈME GÉNÉRATION (PCGAP II)



**LA DIRECTION DE ZONE SUD DE
L'OIPR FELICITEE POUR SA
PERFORMANCE DE 90%**



**ATELIER DE RÉFLEXION SUR LE ZONAGE DE
LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DU PARC
NATIONAL DE LA COMOÉ: un nouveau
zonage en cours de téléchargement.**



Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général de l'OIPR

Le Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées, deuxième génération (PCGAP 2), dans sa phase active ...

Amis de la conservation des Aires Protégées (AP), Il convient de rappeler qu'au regard de la situation marquée par la dégradation continue de la diversité biologique nationale, la Côte d'Ivoire a initié, en 1995, la réforme de la gestion du secteur des parcs nationaux et réserves naturelles qui a abouti à l'adoption, en 1996, du Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). Ce programme a permis le renforcement des cadres juridique et institutionnel régissant la gestion des aires protégées avec l'adoption, en 2002, de la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles (PNR).

Deux éléments majeurs ont marqué l'aboutissement de ce programme, à savoir la création, en 2002, de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR),

Etablissement Public National, chargé de la gestion des AP, et de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) qui quant à elle, a pour mission d'assurer le financement pérenne de ces PNR.

Après 20 ans de mise en œuvre de cette réforme, malgré la décennie de crise socio-politique qu'a traversée la Côte d'Ivoire, l'OIPR, avec l'appui des partenaires au Développement, a enregistré de nombreux résultats et acquis satisfaisants pour la conservation du réseau des PNR.

Au regard de ces résultats et conscient de la nécessité de renforcer la protection des écosystèmes naturels relativement bien conservés, le Gouvernement a renforcé ce réseau qui est aujourd'hui passé de 14 à 17 aires protégées. Ce qui traduit la confiance accordée par l'Etat de Côte d'Ivoire en cette réforme. Au nombre de ces PNR, il est important de noter que trois bénéficient d'une reconnaissance internationale avec l'inscription de la Réserve intégrale du Mont Nimba, du Parc national de Taï et du Parc national de la Comoé comme sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO ; ces deux dernières étant également Réserves de Biosphère du Programme MAB de l'UNESCO. Le Parc national des Iles Ehotilé et le Parc national d'Azagny sont quant à eux sites Ramsar.

En dépit de ces acquis, il est à noter que certains problèmes de gestion préalablement identifiés dans la réforme, n'ont pas été suffisamment adressés. Même si l'état de conservation de ce réseau est aujourd'hui globalement satisfaisant, certains sites notamment les Parcs nationaux du Mont Péko et de la Marahoué ont souffert d'un contexte particulièrement défavorable. En outre, les pressions et menaces dont font l'objet les PNR restent un challenge à relever.

Par ailleurs, des défis nouveaux tels que les changements climatiques sont des préoccupations majeures à intégrer dans la planification et la gestion à long terme des AP pour parvenir à la résilience des milieux naturels et des systèmes humains.

Dans ce contexte, l'actualisation de la stratégie d'intervention de l'OIPR en collaboration avec ses partenaires, s'est avérée une nécessité évidente qui s'est traduite par l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion des aires protégées pour les quinze années à venir dénommée « **Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées, deuxième génération (PCGAP II)** ».

Pour conclure, nous voudrions réitérer notre infinie gratitude à Monsieur Jean Luc ASSI, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ainsi qu'à tous les membres de son Cabinet.

Notre reconnaissance va également à l'endroit de toutes les parties prenantes à qui nous voudrions dire infiniment merci et en particulier à nos partenaires au développement.



DIRECTEUR DE PUBLICATION
Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Colonel OUATTARA Kassoum D.
Directeur de l'Administration et des RH

RÉDACTEUR EN CHEF
Germain EHIMANCE
Chef SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE RÉDACTION
Germain EHIMANCE
Chef SERCOM - Direction Générale

Kipré Jonas Christain NAKA
Administrateur SERCOM - Direction Générale
COULIBALY Mamadou
Assistant SERCOM - Direction Générale

INFOGRAPHIE
COULIBALY Mamadou
Assistant SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE LECTURE
Colonel OUATTARA Kassoum
Colonel GONTO Gbassaha
Colonel ADOMPO Celestin
Colonel AMON Koutoua Benoît
VAHA Adolphe



ATELIER DE VALIDATION DU PROGRAMME CADRE DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES, DEUXIÈME GÉNÉRATION (PCGAP II)

Après plus d'une vingtaine d'années de mise en œuvre de la première phase du Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP), il s'est avéré nécessaire de faire un état des lieux complet et procéder à l'actualisation dudit programme afin de se munir d'un plan directeur révisé de conservation des aires protégées pour une meilleure gestion de ces espaces sur les 15 prochaines années.

C'est dans ce cadre que l'OIPR a présenté officiellement le document final du Programme-Cadre de Gestion des aires Protégées, Deuxième Génération (PCGAP II) aux partenaires techniques et acteurs engagés dans la mise en œuvre de ce programme, en vue de recueillir leurs observations pour sa finalisation, lors d'un atelier organisé par la GIZ, le mardi 04 juillet 2023, à la salle de conférence de Robet's Hôtel.

L'atelier était présidé par M. Parfait KOUADIO, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, qui a indiqué dans son allocution, que ledit document permet de faire une planification sur une période bien déterminée en vue d'identifier les besoins pour une meilleure gestion des aires protégées.

Poursuivant, il a exprimé sa satisfaction vis-à-vis de la première phase du programme qui date de 15 ans qui prend ainsi fin, tout en espérant que ce deuxième programme améliore les acquis du précédent.

Le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR, pour sa part a révélé que le réseau des Aires Protégées est dans un bon état de conservation, indiquant que ce sont plus de 2 170 000 hectares à gérer, avec l'élargissement du réseau grâce



au surclassement de certaines forêts classées. Aussi a-t-il rappelé la nécessité de voir les populations riveraines associées à la gestion des aires protégées dans leurs activités quotidiennes.

Notons qu'à l'issue de l'atelier le document a été adopté par l'ensemble des partenaires et acteurs engagés dans la mise en œuvre dudit programme.



Source: SERCOM DG

ACTIVITES DE GESTION DU PARC NATIONAL D'AZAGNY 2023 LE COLONEL HILLIHASE BAKAYOKO ET SES HOMMES REALISE UNE PERFORMANCE DE 90% ET LANCENT LA 9ÈME EDITION DU PRIX VERT



A mi-parcours de l'exécution du Plan Annuel d'Activités du Parc national d'Azagny (PNA) au titre de l'année 2023, la Direction de Zone Sud de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) réalise une performance de 90%. Tel est le résultat de l'atelier du premier suivi semestriel 2023 des activités du PNA, présidé par Monsieur KOUADIO Parfait, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, en présence de Monsieur CHERIFF Brahim, Préfet du Département de Grand-Lahou et du Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR. En marge de cet atelier, la deuxième session du Comité de Gestion Locale (CGL) et le lancement de la 9ème édition du Prix Vert pour la Conservation du PNA ont été réalisés. C'était les 5, 6 et 8 juillet 2023 à Grand-Lahou et à Irobo.

« Gérer durablement le Parc national d'Azagny avec l'implication de tous les acteurs et sa valorisation touristique contribue au développement socio-économique de la Région des Grands Ponts », tel est l'objectif poursuivi par le Colonel Hillihase BAKAYOKO et ses hommes dans la gestion de ce patrimoine naturel doté de statut de site RAMSAR.

L'atelier, tenu le mercredi 5 juillet 2023 à la Mairie de Grand-Lahou, a permis d'évaluer la performance de l'équipe de la Direction de Zone Sud de l'OIPR sous le regard bienveillant de son Directeur Général, le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama. Les activités dont le niveau d'exécution a été évalué, sont inscrites dans les six fonctions de gestion des aires protégées que sont l'aménagement, la surveillance, les mesures riveraines, le suivi écologique et recherche, le management et le tourisme. Toutes les activités ont été passées au scanner des participants constitués d'autorités préfectorales et politiques, des riverains du PNA, d'ONG, des partenaires au Développement et des gestionnaires. Au terme de la présentation faite par le Commandant KRAMOH Koffi Julien, Chef Secteur Azagny et des réactions qui ont animé cette rencontre, la Direction de Zone Sud a réalisé une performance de 90%. Ce résultat a satisfait tous les participants et particulièrement Monsieur KOUADIO Parfait,



Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, qui a exhorté le Directeur Général de l'OIPR et ses hommes à maintenir le cap jusqu'à atteindre l'objectif de 100% au bout du deuxième semestre. Quant au premier responsable de la structure en charge de la gestion des aires protégées, il a exhorté les riverains à s'impliquer davantage aux côtés de sa maison nature pour protéger et conserver durablement ce patrimoine dont les retombées de sa valorisation amélioreront substantiellement leurs conditions de vie. Monsieur TOURE Adama, Secrétaire Général de Préfecture de Jacqueline, représentant le Préfet du Département de Jacqueline, à cette cérémonie

a exhorté l'OIPR et les riverains à prendre le Parc national d'Azagny comme leur trésor afin qu'il soit durablement conservé, non sans adresser ses félicitations au Directeur Général et à ses collaborateurs pour le travail abattu.

La journée du 6 juillet 2023 a été meublée par la tenue de la 2ème session du Comité de Gestion Locale (CGL) du Parc national d'Azagny (PNA) au titre de l'année 2023. Les membres statutaires avec à leur tête Monsieur CHERIFF Brahim, Préfet du Département de Grand-Lahou, Président de la session, ont été informés de la performance de la Direction de Zone Sud en charge du PNA. Ce résultat a séduit Monsieur le Préfet qui a profité de l'occasion pour féliciter cette équipe pour la qualité de son travail aussi bien au niveau technique qu'administratif. Il l'a exhortée à maintenir le rythme du travail qu'elle s'est donné.

Au regard de ce résultat, toute la satisfaction est revenue au Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, premier responsable de l'OIPR qui a profité de l'occasion pour encourager ses collaborateurs à doubler d'ardeur dans l'accomplissement de leur mission.

Le samedi 8 juillet 2023 a été le moment choisi pour faire le lancement de la 9ème édition du Prix Vert pour la Conservation du PNA à travers un match de gala qui a opposé les villages d'Irobo et de Djidjikro, au stade de PALMCI d'Irobo. L'équipe de Djidjikro est sorti victorieuse de cette confrontation avec un score d'un but à zéro sous le regard appétissant de nombreux spectateurs qui ont fait le déplacement.

Le Lieutenant-Colonel YEO Kassoum, Chargé d'études à la Direction de Zone Sud, a félicité les acteurs sportifs pour l'esprit fair-play qui a prévalu durant le jeu et a invité la population à toujours continuer d'accompagner l'OIPR dans sa mission de protection et de conservation du Parc national d'Azagny et cela dans son propre intérêt, en faisant un clin d'œil aux services écosystémiques rendus par le parc à la région.



Source: SERCOM / DZS

SENSIBILISATION DES LEADERS D'OPINIONS ET DE COMMUNAUTÉS DU PAYS RURAL DE GOUANE AVEC LE SOUS-PRÉFET DE GOUINE



Au secteur Sangbé 1, le gestionnaire du Parc national du Mont Sangbé (PNMS) a tenu une séance de sensibilisation, le 23 juin 2023 à Gouané. Cette séance qui avait pour cible les leaders d'opinions et de communautés, a réuni 207 personnes en provenance des villages et campements du pays rural de Gouané. Elle a été animée par le Lieutenant KONE Yaya, Chef secteur Sangbé 1 avec l'appui de Monsieur AKAFFOU Seka Rodrigue, Sous-préfet de Gouiné.

Au cours de cette séance, les participants ont été informés sur les services écosystèmes offerts par le PNMS et sensibilisés sur le braconnage, notamment les risques sanitaires liés à la manipulation de la faune sauvage.

Ensemble protégeons le Parc national du Mont Sangbé pour les générations actuelles et futures.



Source: SERCOM DZO

SENSIBILISATION DES POPULATIONS DE N'DENOÛ (Sous-préfecture de Taabo) SUR LES DANGERS LIÉS À L'ORPAILLAGE CLANDESTIN



Dans sa démarche de toujours sensibiliser les populations afin de continuer sa mission de préservation des aires protégées, l'OIPR à travers sa Direction de zone Centre, a organisé une séance de sensibilisation dans le village de N'dénoû S/p de Taabo. Pour ce faire, la délégation était composée de Mme le Sous-préfet de Taabo, Monsieur le Directeur Départemental du Ministère de la Jeunesse et de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, sa collaboratrice, le Chef Secteur de la Réserve Scientifique de Lamto, le Chargé des Mesures Riveraines et son Assistante.

Le thème principal abordé était les dangers liés à l'orpillage clandestin. A cet effet, chaque intervenant a instruit la population sur cette activité illégale qui entraîne des conséquences désastreuses sur l'environnement, la sécurité et la santé des populations environnantes.

Plus de 50 personnes ont assisté à cette sensibilisation. La séance a pris fin dans une ambiance conviviale.



Source: SERCOM DZC

LE CHEF DU VILLAGE DE NAKARA (S/P DE BOUANDOUGOU/ DÉPARTEMENT DE MANKONO) ET L'OIPR SENSIBILISENT LES POPULATIONS DU VILLAGE FANAHAHA A PRÉSERVER LA RÉSERVE DE FAUNE ET DE FLORE DU HAUT BANDAMA

A l'initiative du Chef de village de Nakara, Monsieur Abdoulaye Touré, le Directeur de Zone Centre de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Colonel Rémy KOUADIO, a instruit les populations du village de Fanakaha (S/P de Bouandougou/ Département de Mankono), sur la nécessité de préserver et de maintenir intacte la Réserve de faune et de flore du Haut Bandama. Face aux populations réunies pour la circonstance sur la place publique, ce 30 juin 2023, le Colonel Kouadio, a rappelé qu'il est impératif que les populations riveraines de la réserve soient en première ligne de la préservation de l'aire protégée. Il a insisté sur son intérêt écologique et économique avant d'appeler les populations à la laisser en héritage à leurs enfants comme ils l'ont reçue de leurs grands-parents.

Le Chef de village de Nakara, Monsieur Abdoulaye Touré, a également demandé avec insistance à tous ceux qui s'adonnent à des activités humaines clandestines dans la Réserve à y mettre fin sans délai, tout en les sommant de quitter définitivement ladite réserve.

Pour accompagner les riverains dans leurs efforts de conservation, le Colonel Rémy Kouadio a annoncé que la Réserve de Faune et de Flore du Haut Bandama est retenue pour bénéficier du financement des fonds du C2D. A cet effet, une partie de ce financement servira au développement socio-économique des populations vivant à la périphérie de ladite réserve. Il a également précisé que les projets à l'endroit des populations seront identifiés en collaboration avec leurs autorités administratives et coutumières.



Source: SERCOM DZC

LA DEUXIEME REUNION DE SUIVI DU PLAN D'OPERATION DU PARC NATIONAL DE LA COMOIE AU TITRE DE L'ANNEE 2023



ATELIER DE RÉFLEXION SUR LE ZONAGE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ: *Un nouveau zonage en cours de téléchargement*

Le mercredi 12 juillet 2023, s'est tenue dans la salle de conférence de l'hôtel IMANE, à Bouna la deuxième atelier de suivi du plan d'opérations du Parc national de la Comoé au titre de l'année 2023.

Ce sont au total 6 programmes de gestion définis dans le plan d'aménagement et de gestion de cette aire protégée.

Plusieurs présentations dont celles de l'étudiante DIABATE sur la qualité biologique des eaux du PNC et du Colonel OUATTARA Amara sur la qualité physico-chimique des eaux du PNC ont été faites.

Ces études ont été menées pour évaluer l'état de pollution des eaux du PNC en métaux lourds ainsi que des différents types d'espèces aquatiques notamment les poissons.

Les résultats définitifs seront communiqués ultérieurement à la fin des études qui sont toujours en cours.

La Direction de Zone Nord-est de l'OIPR a organisé du 03 au 04 juillet 2023, à Bondoukou, un atelier de réflexion sur le zonage de la Réserve de Biosphère (RBC) du PNC conformément aux dispositions légales du programme MAB.

Toutes les parties prenantes dont les ministères techniques, les autorités administratives et coutumières ainsi que les populations riveraines du PNC y ont été conviées pour apporter leur pierre à l'édifice.

Des groupes de travail ont été constitués pour réfléchir sur les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des activités relativement au zonage de 2016 ; de sorte, à être plus prudent dans le nouveau zonage.

Après les réflexions, un plan d'action pour un zonage fonctionnel de la RBC prenant en compte les aspects de communication/formation, de coordination et de suivi des activités élaborés.



Source: SERCOM / DZNE



Source: SERCOM / DZNE

LE COMITÉ DE GESTION LOCALE DE LA RÉSERVE NATURELLE DE BOSSÉMATIÉ ENCOURAGE L'OIPR A POURSUIVRE LES EFFORTS DE PRISE EN MAIN DE CETTE AIRE PROTÉGÉE



Le 13 juillet 2023 s'est tenue à Abengourou, la première session du Comité de Gestion Locale de la Réserve naturelle de Bossématié (CGL-RNB). Présidée par Monsieur KPAN Droh Joseph, Préfet de la Région de l'Indénié-Djuablin, Préfet du Département d'Abengourou, cette session a enregistré la participation de 14 membres statutaires sur les 15 prévus.

Six (6) points ont constitué l'ordre du jour de la première session du Comité de Gestion Locale. Après le point des informations, 4 présentations ont meublé la rencontre. Elles ont permis de présenter le système de gestion de la Réserve, le plan d'opérations 2023, le bilan semestriel des activités et le projet RESTORE mis en œuvre par Rainforest Alliance à la périphérie de la RNB. Le point des divers a été l'occasion pour les participants de valider le plan d'actions du CGL proposé par la Direction de Zone Sud-Est.

Au terme de la session, le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR s'est réjoui de la mise en place de cet organe de gestion participative qui jouera un important rôle dans la préservation de la Réserve naturelle de Bossematié. Il a rassuré les membres du CGL-RNB de la disponibilité de sa structure à mettre en œuvre les recommandations issues des sessions de cet organe consultatif. Les membres du CGL, quant à eux, ont félicité l'équipe de gestion pour cette performance technique qui est de 62% et recommandent de poursuivre les efforts de prise en main de la Réserve naturelle de Bossematié.

Pour rappel, le CGL de la réserve naturelle de Bossematié a été créé par arrêté N°041/RID/PA/SG du 31 mars 2023. Il donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique, culturel ou budgétaire qui lui sont soumises par le Directeur de la Réserve. Ces avis portent sur le plan d'aménagement et de gestion de la réserve, le programme annuel d'activités, les contrats de gestion des terroirs et les études d'impact environnemental en rapport avec les activités.

Source: SERCOM DZSE

L'OIPR ET SES PARTENAIRES EVALUENT L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE BOSSÉMATIÉ



La salle de conférence de l'hôtel du Lac d'Abengourou a servi de cadre à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et ses partenaires techniques et financiers pour évaluer l'état de mise en œuvre du plan d'activités 2023 de la Réserve naturelle de Bossematié au terme du premier semestre.

Cette rencontre qui s'est déroulée les 11 et 12 juillet 2023 et présidée par Monsieur KPAN Droh Joseph, Préfet de la Région de l'Indénié-Djuablin, Préfet du Département d'Abengourou, a réuni autour de l'OIPR les Autorités administratives, politiques et coutumières, les acteurs de la Recherche, les associations locales de conservation de la nature, la GIZ, Rainforest Alliance, des services techniques de l'Etat et des Représentants des populations.

Au cours de cet atelier qui s'est déroulé en plénière, la matrice du plan d'opérations a été passée en revue, activité par activité afin d'apprécier les réalisations du premier semestre 2023, analyser les écarts et identifier les mesures correctives. Au terme de l'évaluation, le taux de réalisation effectif (TRE) obtenu a été de 22% sur un taux de réalisation attendu (TRA) de 36% pour une performance de 62%. Des recommandations ont été formulées par l'ensemble des parties prenantes à l'équipe de gestion avec à sa tête le Lieutenant-colonel TOULO Alain, en vue d'améliorer le niveau de mise en œuvre du plan d'opérations 2023 de la Réserve naturelle de Bossématié.



Source: SERCOM DZSE



PARC NATIONAL DE TAÏ : UN PROJET DE CONVENTION ÉLABORÉ POUR LE SECTEUR DE PÊCHE DE GBAPLEU

Un atelier de finalisation du diagnostic communautaire et de rédaction d'un projet de convention pour la gestion durable des ressources du Lac de Buyo et du Parc national de Taï (PNT), secteur de pêche de Gbapleu (Duékoué), s'est tenu du mercredi 21 juin au vendredi 23 juin 2023.

Cet atelier a atteint ses objectifs, selon le Chargé d'études de la Direction de Zone Sud-Ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Commandant Roy Hartman Assié Djèyao, représentant le Directeur de Zone, Dr-Colonel Diarrassouba Abdoulaye.

«Depuis 2014, un processus de contractualisation avec les communautés locales vivant dans les limites immédiates du PNT a été initié, précisément au niveau du lac de Buyo, pour les amener à avoir des attitudes permettant une gestion durable des ressources de ce lac, de sorte que le poisson soit disponible pour celles-ci, de façon durable, a indiqué le commandant Assié.

Ce processus conduit à Buyo et à Guiglo s'est soldé par la signature d'accords locaux avec les communautés de pêcheurs, respectivement en 2018 et 2021, a fait savoir le Chargé d'études.

Quant aux prochaines étapes, le Commandant Assié a indiqué qu'il s'agira de « présenter cette convention locale pour validation avec toutes les parties prenantes. Par la suite, il faudra mettre en place les organes de gestion, notamment le comité de pilotage et la cellule de gestion ». Un plan d'actions devra être élaboré pour la mise en œuvre effective de cette convention, a conclu le Commandant.

Attachant du prix à cette initiative, la Préfecture de Duékoué a suivi de bout en bout tous les travaux de cet atelier, avec la présence effective du Secrétaire Général 1 de Préfecture, Monsieur GOHORE Bi Tibé et du Sous-Préfet de Gbapleu, Monsieur YAPI YAPI.

Source: SERCOM DZSO

AGENDA OIPR

- 👉 Cérémonie de livraison de la cloture Ouest du PNB réalisé par le Don du Japon, le 28 juillet 2023
- 👉 Festivités du Djomandin du 23 au 28 juillet 2023 à Dabakala
- 👉 Suivi semestriel du plan d'activités annuel du Parc national du Mont Sangbé, le 24 juillet 2023
- 👉 La deuxième session du CGL du Parc national du Mont Sangbé, le 24 juillet 2023

- 👉 Deuxième Atelier du Suivi trimestriel du Plan d'Opérations de la DZSO, le 27 juillet 2023
- 👉 Deuxième Session du Comité de Gestion locale du Parc national de Taï, le 28 juillet 2023

TROIS PRÉSUMÉS TRAFIQUANTS D'IVOIRES D'ÉLÉPHANTS INTERPELLÉS AVEC 6 DÉFENSES D'ÉLÉPHANTS



Trois présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants ont été mis aux arrêts le samedi 1er juillet 2023 à Yamoussoukro, la capitale politique de la Côte d'Ivoire avec six défenses d'éléphants pesant 42 kg. Ces derniers ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler leur trophée de chasse dans une enceinte de la ville. Les arrestations ont été possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié l'assistance technique.

C'est en début de l'après-midi du 1er juillet 2023 que les hommes de l'UCT, de la DPFE-MINEF avec l'appui technique de EAGLE - Côte d'Ivoire, une ONG spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces animales sauvages protégées sont arrivées dans la ville de Yamoussoukro où étaient retranchés trois présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants. L'assaut a été mené au moment où ces derniers s'apprêtaient à passer à la vente de leur contrebande. Les trois trafiquants ont été interpellés avec en leur possession six pointes d'ivoires d'éléphants dont deux grosses pointes appartenant à un éléphant adulte et quatre appartenant à deux éléphanteaux.

Les six ivoires ont été transportés de Méagui, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire pour être vendus illégalement à Yamoussoukro. Selon les éléments de l'enquête, les deux grosses pointes saisies sont le fruit du braconnage d'éléphants au sein du parc national de Taï où il n'en resterait qu'environ 300 pachydermes. Une version des faits soutenus par le colonel Diarrassouba Abdoulaye, directeur de la zone sud-ouest de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) qui précise que les deux grosses pointes d'éléphants pesant 38 kg ont été retirés d'un éléphant adulte mâle bien connu des fichiers de son service.

En effet, cet éléphant mâle de près de 4 tonnes bénéficiait d'une attention particulière de la part des gestionnaires du parc national de Taï.

« Cet éléphant était l'un des plus gros pachydermes de cette aire protégée. Nous l'apercevions toutes les deux semaines dans le parc ou dans les plantations à la périphérie du parc. Il était inoffensif et forçait l'admiration de tous, notamment les communautés locales. », précise le colonel Diarrassouba pour qui la perte de cet éléphant constitue une grosse perte pour le monde de la conservation et pour la Côte d'Ivoire. Il a poursuivi en appelant les communautés riveraines du parc national de Taï à être plus coopératif vis-à-vis de ces animaux. « C'est nous qui empiétons sur leur territoire. En réalité, ceux qui ont tué ce pachyderme sont illégalement installés dans la forêt classée de Rapides Grah et ils s'adonnent au braconnage dans le parc national de Taï en dépit des campagnes de sensibilisation et des appuis que l'OIPR et ses partenaires leur apportent en terme d'activités génératrices de revenus et d'infrastructures de base, notamment la maternité de Djapadji qui a été construite et équipée par l'OIPR. », a martelé l'officier supérieur de la faune.

Début d'année 2023, cet éléphant avait même reçu la visite d'une équipe d'experts du zoo de la Caroline du Nord (USA) à l'effet de lui placer un bracelet GPS et suivre son déplacement à temps réel. Malheureusement, cette opération a échoué et devrait être reconduite en novembre 2023...

Source: La diplomatie d'Abidjan

ATOUPS ET POTENTIALITES ECOTOURISTIQUES DES PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES



Un réservoir de biodiversité:

712 espèces d'oiseaux

134 espèces de reptiles

232 espèces de mammifères

Plus de 4 800 espèces de la flore forestière ouest africaine

**L'OIPR, c'est plus de 20 ans d'actions au service de la Conservation du patrimoine
faunique et floristique de notre pays**

Conservons les Parcs nationaux et Réserves Naturelles, pour les générations futures



AIRES PROTEGEES DE COTE D'IVOIRE

- Parc national
- Réserve naturelle
- Réserve intégrale



OIPR/DZSO, Juin 2022
WGS 84 UTM 29 N

Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Direction Générale
Abidjan Cocody II Plateaux
Tél: (+225) 27 22 41 40 59 / Site web : www.oipr.ci
Email : info@oipr.ci